

LE 17 NOVEMBRE

DANS LE 93

Solidaires
éducation
Sud 93

L'épidémie de Covid a été l'occasion pour le gouvernement d'afficher ses priorités. La réouverture des établissements scolaires, effectuée à la hâte et sans garantie que cela ne faciliterait pas une deuxième vague de contaminations, a ainsi été décidée pour sauvegarder les profits au mépris des risques pour la santé de la population.

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a fait preuve au cours de la crise d'une morgue toute particulière envers les personnels de l'éducation nationale, en multipliant les annonces souvent contradictoires dans les médias sans consulter, ni même informer, les organisations syndicales. L'enseignement à distance a vu la réactualisation d'une vision magistrale de l'enseignement, chère au ministre. Le remplacement des examens par des notes de contrôle continu, autre marotte du ministère, s'est par ailleurs généralisé.

La rentrée de septembre doit être l'occasion de mettre un point d'arrêt au projet réactionnaire du gouvernement pour l'école et de réformer l'éducation nationale en profondeur. Les luttes antérieures ont montré qu'une autre politique était possible: après la grève départementale de 2 mois en 1998, 3000 postes dans l'éducation avaient été créés en Seine-Saint-Denis, avant de disparaître petit à petit.

EN GRÈVE !

TOUTES ET TOUS

UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION EN SEINE-SAINT-DENIS

L'ouvertures de dispositifs UPE2A pour les élèves allophones à la hauteur des besoins.

La valorisation de toutes les expériences pédagogiques coopératives et émancipatrices.

L'ouverture de structures adaptées et des moyens supplémentaires pour l'accueil et la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Des effectifs réduits pour toutes les classes.

- 20 élèves par classe dans le 1er degré et les collèges non classés
- 16 en éducation prioritaire dans le premier degré et le collège
- 25 en lycée général et technologique
- 20 en lycée professionnel.

Des dispositifs d'aide et de prévention complets : un RASED complet par groupe scolaire, plus si besoin, et un·e enseignant·e supplémentaire pour cinq classes .

La construction de nouveaux établissements à taille humaine.

L'annulation de toutes les évaluations de rentrée.

Le passage de l'ensemble du département en éducation prioritaire, et l'intégration des lycées à l'éducation prioritaire.

Une réadaptation des programmes scolaires pour tenir compte de la rupture que les élèves ont vécue.

ENSEIGNEMENT

L'abandon de toutes les réformes réactionnaires de casse de l'école publique (retour aux "fondamentaux", 2S2C, vacances apprenantes, réforme des lycées, réforme du bac, Parcoursup, loi pour une école de la confiance ...) et maintien des examens nationaux.

UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION EN SEINE-SAINT-DENIS

SANTÉ

Une médecine scolaire renforcée

Aujourd'hui, la Seine-Saint-Denis ne compte que 19 médecins scolaires et 260 infirmières pour 190 000 élèves en élémentaire et 130 000 dans le secondaire. Il faut également mettre en place une médecine de prévention pour les personnels: le département compte actuellement 1 médecin du travail pour 11 000 enseignant.es, 4 médecins pour 8000 agent.e.s.

En cas de persistance des risques liés à la pandémie

- des conditions d'exercice qui garantissent le droit à la santé des personnels: mise à disposition du matériel de protection nécessaire (masques chirurgicaux et non lavables, gel, savon), des toilettes fonctionnelles et en nombre suffisant, proposition systématique de dépistage de tous les personnels et élèves avant toute reprise.
- la reconnaissance systématique du droit de retrait des collègues qui souhaitent le faire valoir.
- le maintien des autorisations d'absence pour les personnels vulnérables ou qui vivent avec des personnes vulnérables.

EMPLOI

- La titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels sous contrat.
- La titularisation des admissibles du concours 2020.
- L'ouverture de davantage de postes aux concours (3000) pour rattraper le retard et les besoins du 93.
- Des créations de postes d'agents d'entretien et de cantine (au moins 5 par établissement), d'AED, de CPE, un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue).
- le retour à une fonction publique territoriale d'État pour les agent.e.s.
- la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH.
- des remplaçant.es titulaires permettant de remplacer toutes les absences.
- une augmentation significative des salaires et l'abandon du gel du point d'indice.

VIE SCOLAIRE

En éducation prioritaire

- Un.e CPE pour 4 classes
- Un.e AED pour 50 élèves au collège.

Hors éducation prioritaire

- Un.e CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires.
- Un personnel de vie scolaire (AED/AP...) pour 50 élèves en collège ordinaire, l'arrêt de recrutement de personnel.les précaires, la titularisation des contractuel.les et la création d'un statut d'éducateur.trice scolaire pour les AED permettant un travail d'égal.e à égal.e au sein des équipes de vie scolaire.

NUMÉRIQUE

- Une vigilance quant au développement des solutions numériques proposés par l'institution : pas de double charge de travail (en présentiel et en distanciel), une organisation du travail durable qui ne repose pas sur la bonne volonté et le matériel privé des personnels
- Un abandon des partenariats avec le privé en matière de numérique, notamment avec Amazon, qui héberge les serveurs de l'application « Ma classe » du CNED, et l'adoption généralisée de logiciels libres et du système d'exploitation Linux.
- La création d'un service pour le numérique propre à l'éducation nationale avec des personnels dédiés.
- Une meilleure garantie de la confidentialité des données des personnels et élèves.
- La garantie que le télétravail ne peut être imposé : il doit s'effectuer sur la base du volontariat en respectant les obligations conventionnelles de l'Éducation nationale (prêt d'ordinateur et de téléphone, abonnements internet et téléphonique, aménagement des horaires de travail...).